VERSION PROVISOIRE 24.02.2017

FORUM ANNUEL DE LA PLANTA 2017

Résolution de la République de Corée

Les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique : adaptation et/ou atténuation ?

La délégation de la République de Corée

Préoccupée par la réalité de plus en plus tangible de l'augmentation du réchauffement climatique et des émissions de gaz à effet de serre.

Consciente de l'importance des discussions internationales pour aboutir à des solutions à l'échelle mondiale. Les efforts doivent être partagés afin de protéger la planète de manière à ce qu'elle ne tombe pas dans des situations imprévisibles et irréversibles.

Relevant l'adoption de l'Accord de Paris, qui marque un tournant dans les efforts globaux et collectifs pour combattre le changement climatique. Cet accord, juridiquement contraignant et universel, appelle toutes les Parties à réduire, de manière immédiate ou différée, leurs émissions de gaz à effet de serre. Un tel accord est vital pour une réponse globale effective au changement climatique.

Considérant que cet accord est universel et applicable à tous car il autorise les Parties à déterminer nationalement leurs contributions. En effet, toutes les Parties décident elles-mêmes de leur participation à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela leurs permet de prendre en compte leurs circonstances nationales spécifiques et leur potentiel d'atténuation.

Déplorant le manque de participation des Etats et le peu d'ambition des participants à ce nouvel accord. La somme des engagements nationaux pris pour 2030 ne permettra pas de rester sous la barre des 2°C mais conduit au contraire la planète vers les + 3,5°C.

Constatant la difficulté des pays à envisager de prendre des initiatives contre le réchauffement climatique si celles-ci mettraient un frein à leur développement ou entraîneraient une diminution de leurs performances économiques.

Soutenant le développement global d'une croissance économique verte, c'est-à-dire l'application à promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être. Les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre contribueront à la croissance économique qui deviendra verte.

Soulignant qu'un tel changement de mode d'économie est une grande opportunité pour créer de nouvelles industries et de nouveaux emplois.

Convaincue de l'importance d'une participation de tous les Etats, y compris des pays en voie de développement dont le rôle n'est pas négligeable dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Affirmant qu'avec la mise en place globale d'une économie verte, la participation des pays en voie de développement dans les engagements internationaux contre le réchauffement climatique sera bénéfique pour leur développement.

Rappelant que lors de l'édition 2016 du FAP plusieurs Etats de cette Assemblée avaient souligné le rôle essentiel de l'agriculture dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Propose

1) de promouvoir une croissance verte et faible en carbone à l'échelle mondiale. A cette fin, elle invite tous les Etats à rejoindre le Global Green Growth Institute afin de mettre en œuvre des plans de croissance verte, principalement dans le secteur privé, qui ne s'accorde pas suffisamment aux engagements des pays contre le réchauffement climatique;

2) d'encourager les pays avancés, en raison de leur responsabilité historique, à mobiliser davantage de financements en faveur du Fonds vert pour le climat;

3) de faciliter la coopération entre Etats afin d'atteindre des objectifs d'atténuation les plus ambitieux possibles par la mise en place d'un nouveau "*mécanisme pour contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir le développement durable*" (Art. 6 de l'Accord de Paris) - à définir plus précisément -;

4) l'intégration de l'agriculture et de la déforestation, qui représentent environ 30% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans les politiques de lutte contre le changement climatique, principalement dans le marché du carbone. Les secteurs agricole et forestier disposent d'un potentiel important d'atténuation du changement climatique mais les marchés de carbone sont très peu nombreux dans ces secteurs;

5) aux gouvernements de modifier les priorités de leurs accords commerciaux relatifs à l'alimentation et l'agriculture afin de réduire notre dépendance au système alimentaire industriel, qui représente presque un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Encourage toutes les délégations à trouver des solutions contre la progression du réchauffement climatique et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Invite tous les Etats onusiens à adhérer à cette résolution et à proposer leurs alternatives.